



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIEBAG

2023-03-04

Département du Gers

SIEBAG –Nombres de membres: 47

Afférents au Comité Syndical: 47

Présents: 24

Qui ont pris part à la délibération: 26

Date de convocation : 05/12/2023

Séance du mardi 12/12/2023 à 20 h 30 à RISCLE.

Présents : SARNIGUET C-REON E-CORDONNIER C-LECERF M-CORNU F-DUFFER S-PEFFAU P-MASSAROTTO S-LAGO G-BASTROT P-BUFFALAN JL-SOULE J-VINCENT C-COURALET C-GARRALON H-CORDE P-CUVELLIER C-SAINT ORENS H-LANGLADE C-LALANNE G-ROMAN C-CAPBERN P-MINVIELLE S-PARGADE A

Absents ou excusés : MINGELLE JM-VAN DE CASTEELE L-TRIMOUILLE N-FRIBAUD P-MESSAGUE JL-FARBOS F-BUREAU B-WAUTERS B-BECARD N-BRUMONT J-JOYE M-CAZALET R-RIBAUT P-ADLER MM-VIDAL C-DARTIGUES P-LUMBROSE Y-RIGAIL K-DEHEZ G-BOUCHET F-LABORDE S-BOURGES L-LAPASSADE B-LARTIGOLLE M

Procurations de :

-RIBAUT P à BUFFALAN JL

-RIGAIL K à REON E

Secrétaire de séance : SAINT ORENS Hervé

Objet : Lancement d'un accord cadre de travaux à bons de commande

En avril 2023 le comité syndical avait approuvé une convention pour la réalisation de travaux AEP nécessaire à la construction d'un parc solaire sur la commune de Cahuzac sur Adour, par la société Q-ENERGY.

L'estimation de cette opération est de 160 000 €.

Si le SIEBAG assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération, l'intégralité de cette dépense est à la charge de la société Q-ENERGY. Cette dernière nous a demandé de réaliser ce dévoiement au premier trimestre 2024.

S'agissant de conduites de diamètre de 300 mm en fonte, le SIEBAG ne dispose pas des équipements techniques nécessaires et n'a pas intérêt à s'en doter.

Il est proposé au Conseil de délibérer pour autoriser le président à consulter pour la désignation d'une entreprise, pour la réalisation de travaux d'adduction d'eau et assainissement sous la forme d'un accord cadre.

Cette forme de marché pourra garantir des commandes ponctuelles sur une durée ferme et contractualisée pour de futures opérations similaires à celle précédemment présentée.

Le présent accord cadre, d'un montant minimal de 0 € et d'un montant maximal de 2 000 000 € sera conclu à compter de sa date de notification, pour une durée d'une année, éventuellement renouvelable 3 fois de façon tacite, sans que sa durée totale n'excède 4 années, conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du code de la commande publique.

VU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré ; le conseil syndical :

- **ACCEPTÉ** le lancement d'une consultation pour un accord cadre à bons de commande de travaux AEP
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents s'y afférent.

Ainsi délibéré à Riscle, les jours mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

A Riscle le 13/12/2023

Transmis à la sous-préfecture le 13/12/2023

Publié ou notifié le : 13/12/2023

Et publication ou notification le :13/12/2023

**Jean-Luc BUFFALAN,
Président du SIEBAG**



SIEBAG
Syndicat Intercommunal des Eaux
du bassin de l'Adour Gersois

134 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE
Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr
www.siebag.fr